





## Modification n° 2

La modification n° 2 est la suivante : : .

**A) Partie 4 – Procédures d’évaluation et méthode de sélection, section 2.1 Critères techniques obligatoires, est entièrement supprimée et remplacée par ce qui suit :\_\_**

### .2.1 Critères techniques obligatoires

La soumission doit répondre aux critères techniques obligatoires précisés ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire pour assurer la conformité à cette exigence.

Toute soumission qui ne répond pas aux critères techniques obligatoires sera déclarée non conforme. Chaque critère technique obligatoire doit être considéré séparément.

Le soumissionnaire doit fournir suffisamment de détails pour démontrer clairement **de quelle façon** il répond aux exigences évaluées au moyen de points ci-dessous. Les soumissionnaires sont avisés que l'énumération de l'expérience sans avoir à l'appui une description des responsabilités, devoirs et pertinence en rapport avec les exigences, ou l'utilisation du même libellé que la demande de propositions, ne seront pas considérées comme une « démonstration » aux fins de cette évaluation.

CT#	CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	Réponse du soumissionnaire Démontrer la conformité
CTO1	<p><b>Expérience de développement du soumissionnaire</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer que les ressources proposées ont réalisé 2 projets dans le cadre desquels il a fourni des services professionnels à l'appui du développement fonctionnel d'applications qui sont hébergées sur un ensemble de sites Microsoft SharePoint pour des services fournis à des organisations clientes, dans le cadre desquels il a effectué ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le développement des applications pour les portails de SharePoint à l'échelle de l'organisme.</li> <li>2. Des travaux d'entretien et d'amélioration pour des applications existantes.</li> </ol> <p>Le soumissionnaire doit fournir (2) projets d'une durée minimale de 6 mois. Tous les projets doivent avoir été menés/achevés au cours des cinq dernières années (à la date de clôture des soumissions).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir tous les renseignements pertinents pour chaque projet énuméré, y compris, mais sans s'y limiter, les éléments suivants notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>i. Nom du client</li> <li>ii. Titre du projet</li> <li>iii. Période du projet (mm/aa à mm/aa)</li> <li>iv. Description du travail, sa portée et son but</li> <li>v. Rôles et responsabilités du soumissionnaire ainsi</li> </ol>	



CT#	CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	Réponse du soumissionnaire Démontrer la conformité
	que les travaux effectués dans le cadre du projet	
CTO2	<p><b>Expérience de soutien à la production du soumissionnaire :</b></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer que les ressources qu'il a proposées possèdent de l'expérience dans la prestation de services professionnels à des organisations clientes en matière de soutien à la production d'applications hébergées dans un environnement de serveurs Microsoft. Pour ce faire, il devra présenter deux (2) projets réalisés au cours des cinq dernières années (à compter de la date de clôture de l'appel d'offres), dans le cadre desquels il a fourni <b>chacun</b> des services suivants</p> <ul style="list-style-type: none"><li>i. Soutien du bureau d'aide, où chaque projet cité doit avoir :<ul style="list-style-type: none"><li>a. avoir été pour des services offerts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7;</li><li>b. avoir fourni une assistance aux administrateurs d'applications ou aux utilisateurs finaux;</li><li>c. être destiné à des services de soutien qui étaient disponibles en anglais et en français;</li><li>d. avoir utilisé un système de tickets d'incident;</li><li>e. avoir inclus des rapports d'incidents et leur règlement.</li></ul></li><li>ii. Procédures de sauvegarde, lorsque l'un des projets cités doit :<ul style="list-style-type: none"><li>a. avoir porté sur l'élaboration et les essais réguliers de procédures de sauvegarde et de reprise;</li><li>b. avoir inclus des procédures pour transférer site principal vers la reprise du système vers un site de sauvegarde à distance;</li></ul></li><li>iii. Surveillance du rendement, lorsque l'un des projets cités doit :<ul style="list-style-type: none"><li>a. avoir été pour la surveillance du rendement des systèmes et des applications;</li><li>b. comprendre la présentation de rapports sur les problèmes de rendement et les solutions possibles.</li></ul></li></ul> <p>Pour qu'un projet soit accepté comme preuve d'expérience, chaque projet cité <b>doit</b> :</p>	



CT#	CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	Réponse du soumissionnaire Démontrer la conformité
	<p>iv. avoir été d'une durée continue ou présenter une durée complète supérieure à six mois (remarque : la durée ne comprend pas les périodes d'option dont on ne s'est pas prévalu);</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir tous les renseignements pertinents pour chaque projet énuméré, y compris, mais sans s'y limiter, les éléments suivants notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>i. Nom du client;</li><li>ii. Titre du projet</li><li>iii. la durée du projet, y compris les dates de début et de fin (les dates devraient indiquer le mois et l'année – par exemple mars 2010 – février 2012);</li><li>iv. Description du travail, sa portée et son but</li><li>v. Les rôles et responsabilités du soumissionnaire ainsi que les travaux effectués dans le cadre du projet</li></ul>	

**B) TOUS LES AUTRES TERMS ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES**